

**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER  
SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

A la séance du 10 avril 2024, présidée par M. Bernard REINHEIMER, Maire,  
Etaient présents : Mmes et MM. Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, André  
HAEBERLE, Agnès AUER, Olivier MARANZANA, Joseph WITTEMER, Thierry  
MANGOLD, Jean-Jacques SPIESER, Marlène BESSEY, Régine RIEDLINGER et Michelle  
ZINDT.

Absents et excusés : M. Arnaud GRAFF.

Absents et non excusés : Mme Elodie BALZLI.

Absents excusés et procurations : M. Edouard SPENLE procuration à M. Bernard  
REINHEIMER.

Secrétaire de séance : Mme Agnès AUER, Conseillère Municipale, a été désignée secrétaire de  
séance.

La séance est ouverte à 20 h 00.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Février 2024
2. Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – proposition d'adhésion
3. Subventions aux Associations - modification
4. Elus locaux : Information sur les indemnités perçues
5. Plan des effectifs
6. Vote des taux des impôts locaux 2024
7. Affectation des résultats 2023
8. Vote des budgets primitifs 2024
9. Demandes d'urbanisme
10. Divers et communications

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER  
2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 Février 2024.

**POINT 2 – SYNDICAT MIXTE DES GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX – PROPOSITION D’ADHESION**

Le Conseil Municipal se prononce, au vu des statuts, sur le principe de l’adhésion de la commune au Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Européenne d’Alsace, la Région Grand Est et les Communes souhaitant les services de la Brigade Verte, composée de Gardes Champêtres Intercommunaux.

Pour répondre à l’évolution de la structure, les statuts du Syndicat Mixte ont été remaniés et adaptés. Ils ont été approuvés par délibération du Bureau Exécutif et du Comité Syndical le 24 octobre 2023.

Le texte des statuts proprement dits est précédé d’un préambule exposant rapidement la démarche et les motivations qui ont conduit à la création du Syndicat Mixte et à la possibilité pour celui-ci de recruter des Gardes Champêtres Intercommunaux.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**à l’unanimité,**

**le Conseil Municipal**

**DECIDE**

- D’approuver les statuts du Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux.
- De confirmer son adhésion au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l’utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes.
- Le Syndicat Mixte est formé pour une durée illimitée.
- Le siège du Syndicat Mixte est fixé au 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ.
- En application de l’article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que des statuts du Syndicat Mixte, la contribution de la Commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte sera fixée par le Bureau Exécutif et soumis à l’approbation du Comité Syndical sur la base des critères suivants : le nombre d’habitants, la superficie du ban communal et le potentiel financier national de la Commune.  
Par décision du Comité Syndical en date du 12 décembre 1994 cette contribution est soumise à actualisation chaque année. Le Comité Syndical définit le montant de celle-ci qui s’ajoute aux actualisations précédentes.
- Le Conseil Municipal invite le Maire, autorité de police, à prendre le cas échéant les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d’intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la commune.
- Le Conseil Municipal désigne Monsieur Thierry MANGOLD, Conseiller Municipal, comme représentant titulaire et Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, comme représentant suppléant de la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

**POINT 3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - MODIFICATION**

Par délibération du 9 février 2024, le Conseil Municipal a fixé les subventions à verser aux Associations.

La Commune a été sollicitée par la Société de Musique Illienkopf qui a omis de compter deux élèves domiciliés à Luttenbach. Il s’agit de Aristyde LEISSER et Mattys LEISSER.

Monsieur le Maire propose de rajouter ces deux élèves au tableau des subventions et ainsi porter la subvention à verser à l'Ecole de Musique Illienkopf à : 3 élèves x 85,00 € soit 255,00 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité,  
le Conseil Municipal**

- **DECIDE** de voter une subvention de 255,00 € pour l'Ecole de Musique Illienkopf en lieu et place de celle de 85,00 € prévue au tableau des subventions.

**POINT 4 – ELUS LOCAUX : INFORMATION SUR LES INDEMNITES PERCUES**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est maintenant obligatoire d'informer les membres du Conseil Municipal des indemnités perçues courant de l'exercice N-1. Les indemnités versées en 2023 sont les suivantes :

Fonction	Nom Prénom	Montant brut	Montant net
Maire	REINHEIMER Bernard	10 658,40 €	9 219,48 €
Adjoint	WEICK Alfred	4 380,18 €	3 788,76 €
Adjointe	CLAUDEPIERRE Catherine	4 380,18 €	3 788,76 €
Adjoint	HAEBERLE André	4 380,18 €	3 788,76 €

**POINT 5 – PLAN DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif, il y a lieu d'établir le plan des effectifs de la Commune.

Grade	Catégorie	Temps complet	Temps non complet	Pourvu au 01/01
Attaché	A	1		
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1
Adjoint technique	C	2	1	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	C		1	1

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
approuve le tableau des effectifs présenté ci-dessus.**

**POINT 6 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE** d'augmenter les taux de 3 % et de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- ✓ taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,83 %
- ✓ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,29 %
- ✓ taxe d'habitation : 6,57 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- ✓ de notifier cette décision aux services préfectoraux
- ✓ de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**POINT 7 – AFFECTATION DES RESULTATS**

**7.1 - Affectation du résultat 2023 du budget principal M57 :**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- un excédent de 76 431,34 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 199 780,08 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 123 348,74 €

**C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **199 780,08 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

- 163 336,40 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

+ 69 700,00 €

**Besoin de financement F**

=D+E **93 636,40 €**

**AFFECTATION = C**

=G+H **199 780,08 €**

1) G = au minimum, couverture du besoin de financement F

164 000,00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

35 780,08 €

**DEFICIT REPORTE D 002 (5)**

0,00 €

**7.2 - Affectation du résultat 2023 du budget eau-assainissement M 49 :**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 14 918,73 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 14 918,73 €
<b>dont</b> Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	49 137,47 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>64 056,20 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	7 554,26 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	- 5 000,00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>2 554,26 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>64 056,20 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	64 056,20 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0,00 €</b>

**POINT 8 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS****8.1 – Dépenses d'investissement prévues :****Budget général M57 :**

Remboursement emprunts, éclairage public, mur d'enrochement 1 Chemin du Baechlé, élargissement Route du Ried, aménagement accès zone Braeschhaeuser, achat terrains SNCF, Mme NOEL, M. SPIESER et Braeschhaeuser, matériel informatique Mairie et école élémentaire, matériel écoles, bacs à plantes, matériel services techniques.

**Budget eau assainissement M49 :**

Remboursements emprunts, achat compteurs, étude connexion réseau eau avec Munster, remplacements des portes des brises charges, réseaux enrochement 1 Chemin du Baechlé, extension réseaux amorce Braeschhaeuser.

**8.2 – Approbation du budget primitif général M57 2024 :**

Le projet de budget primitif, élaboré par le Maire et discuté par la commission des finances le 8 avril 2024, a été transmis aux membres du Conseil.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 658 030,00 €. Les dépenses et les recettes d'investissement se montent à 382 380,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 de l'exercice général tel qu'il est présenté.

**8.3 - Approbation du budget eau M49 2024 :**

Le projet de budget primitif, élaboré par le Maire et examiné par la commission de finances le 8 avril 2024, a été transmis aux membres du Conseil.

Ce budget est équilibré en dépenses et recettes d'exploitation à 154 556,20 € et en dépenses et recettes d'investissement à 98 654,26 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve le budget primitif eau pour 2024 tel qu'il est présenté.

**POINT 9 – DEMANDES D'URBANISME**

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente du bien section 3 n° 44 et 45 – 58 rue Principale, par les consorts BERANGER à M. Christian EHRET.
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître ZOBLER pour les terrains section 1 n° 135 et 224/135 – rue du Froeschwihr, appartenant à M. Jean-Luc LOCHERT-DEVIN,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Guy ESTATICO pour les terrains section 10 n° 192/23, 193/23, 4, 8, 21, 188/06 et 189/06 – Fluehs, appartenant à M. HUGLIN et à Mme EBELIN,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Danièle BINGLER pour les terrains section 3 n° 44 et 45 – 58 rue Principale, appartenant aux consorts BERANGER,
- Demande de Permis de Construire modificatif déposée par Mme Marie-Françoise NOEL pour la mise en place d'une roulotte – 2 Chemin des Cigognes,
- Demande de Déclaration Préalable déposée par M. Claudio GALATI pour le remplacement de la clôture et du portail – 16 rue du Baron de Coubertin,
- Demande de Déclaration Préalable déposée par EDF ENR pour M. Jean-Luc HUMMEL pour l'installation d'un générateur photovoltaïque – 2 rue de la Mairie,
- Demande de Déclaration Préalable déposée par M. Guy LOCHERT pour la mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité incendie – Ferme-Auberge du Kahlenwasen.

## **POINT 10 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **10.1 Compte-rendu réunions Maire-Adjointes :**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions Maire-Adjointes qui se déroulent tous les lundis.

### **10.2 Manifestations :**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le 1<sup>er</sup> septembre 2024 se déroulera le Marcaires Challenge et le 29 septembre 2024, c'est la manifestation Col Attitude organisée par l'Office du Tourisme qui se déroulera sur la Route du Ried.

### **10.3 Chêne Voltaire :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de panneau qui sera posé à la souche de l'ancien Chêne – Allée du Chêne.

M. Thierry MANGOLD propose d'installer une clôture autour du Chêne Voltaire Junior planté sur la Place des Activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 40.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUTTENBACH  
SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Février 2024
2. Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – proposition d'adhésion
3. Subventions aux Associations - modification
4. Elus locaux : Information sur les indemnités perçues
5. Plan des effectifs
6. Vote des taux des impôts locaux 2024
7. Affectation des résultats 2023
8. Vote des budgets primitifs 2024
9. Demandes d'urbanisme
10. Divers et communications

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>REINHEIMER Bernard</b>	<b>Maire</b>		
<b>WEICK Alfred</b>	<b>1er Adjoint</b>		
<b>CLAUDEPIERRE Catherine</b>	<b>2ème Adjointe</b>		
<b>HAEBERLE André</b>	<b>3ème Adjoint</b>		
<b>AUER Agnès</b>	<b>Conseillère municipale</b>		
<b>GRAFF Arnaud</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Excusé.</b>	
<b>SPENLE Edouard</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Excusé, procuration à M. Bernard REINHEIMER.</b>	
<b>MARANZANA Olivier</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>WITTEMER Joseph</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>MANGOLD Thierry</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>SPIESER Jean-Jacques</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BESSEY Marlène</b>	<b>Conseillère municipale</b>		
<b>RIEDLINGER Régine</b>	<b>Conseillère municipale</b>		
<b>ZINDT Michelle</b>	<b>Conseillère municipale</b>		
<b>BALZLI Elodie</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Absente.</b>	